

2012/4566 - Signature d'une convention cadre pluriannuelle 2012-2013-2014 entre la Ville de Lyon et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (Direction de l'Education) (BMO du 18/06/2012, p. 1478)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport permettra de conclure un contrat de recherche avec l'Institut Français de l'Education, ex INRP, sur le thème de l'évaluation de nos politiques éducatives locales.

Il répond d'abord à nos propres besoins d'évaluation et d'accompagnement de notre politique à Lyon, du Projet Educatif Lyonnais par un regard extérieur de chercheur, en particulier, sur trois thèmes importants : la question des 2-3 ans, l'éducation artistique et l'adaptation des temps de l'enfant.

Par ailleurs, il s'inscrit à la suite d'implication d'autres collectivités comme Villeurbanne, Grenoble, Brest, Angers et quelques autres, engagées dans la même démarche dans le cadre, par la création par l'Institut Français de l'Education, de l'observatoire national des politiques éducatives locales.

Cet observatoire est un élément décisif et stratégique pour la reconnaissance nationale des Projets Educatifs Locaux par l'Etat qui est un des enjeux de la prochaine loi d'orientation. Il est aussi très important de renforcer la place et le rôle de l'ex INRP à Lyon pour lequel la Ville de Lyon et le Grand Lyon se sont beaucoup engagés lors de son implantation.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette convention de partenariat entre la Ville et l'ENS porte sur des objectifs de recherches universitaires en matière de politiques éducatives territoriales et notamment sur les rythmes de l'enfant. Ce sujet est effectivement d'actualité.

Pas sitôt nommé, le nouveau ministre de l'Education nationale a annoncé la réforme des rythmes scolaires avec le retour de la semaine de cinq jours à l'école primaire en 2013.

Ce sujet des rythmes scolaires et de leurs effets n'est pas nouveau. Depuis les années 1990, des rapports se sont succédés, montrant que l'organisation actuelle nuit aux enfants les plus en difficultés et que les rythmes de l'enfant et ceux de l'école ne sont pas en harmonie.

Revenir à la semaine de 5 jours, ou plutôt de 4,5 jours, rétablirait l'école le mercredi matin. Ces nouveaux rythmes impacteront sur le temps périscolaire en rallongeant la pause de 11 h 30 à 14 h 15 ou 14 h 30.

Dans le cadre de la réforme annoncée, une concertation aura lieu dans les prochains mois. Il faudra bien un an pour organiser tous les changements. Il faut que tout le monde puisse s'exprimer, les parents et les professionnels. La Ville de Lyon doit se préparer à ce débat. Et pour nous, cette réforme est une opportunité pour se poser des questions sur le temps périscolaire.

A quoi ce temps doit-il être utile pour l'enfant ? Quelle place donner aux activités sportives et culturelles ? C'est justement dans des matières comme les arts plastiques ou le sport que certains élèves en difficulté pouvaient faire preuve de leurs compétences. De plus, tous les enfants ont besoin d'alterner des séquences où ils sont très concentrés avec des périodes où ils sont plus libres de leur créativité.

Mais il faut aussi tenir compte des moyens. La ville mobilise déjà des budgets importants : 2,5 millions pour les activités périscolaires dans les écoles, auxquels s'ajoutent le coût des mercredis de Lyon, et l'accueil dans les autres structures (MJC, CLSH...).

Vous aviez dit qu'il faudrait prévoir 45 minutes d'accueil périscolaire en plus, 4 jours par semaine. En 2010, vous aviez chiffré le coût d'une demi-heure d'activités périscolaires supplémentaire à 1,5 million d'euros pour 100 centres de loisirs et 17 000 enfants. Il sera sans doute supérieur avec l'évolution du nombre d'enfants.

Tout cela, c'est un budget, du personnel, des organisations à mettre en place. Comme l'a dit un expert des rythmes scolaires, «il ne suffit pas de changer les emplois du temps pour que tout rentre dans l'ordre».

Pour nous, cette question centrale des rythmes scolaires doit être appréhendée dans sa globalité. La question de l'aménagement du temps de l'enfant dépasse largement la seule question du temps consacré à l'école.

Tout cela nécessite aussi une réflexion de fond sur les contenus et sur l'articulation entre ces différents temps de la journée de l'enfant.

L'offre périscolaire est aujourd'hui hétérogène, dispersée et manque de lisibilité pour les parents. Les modalités, les moyens d'informations, et les tarifs divergent d'une offre à une autre. Le périscolaire n'a pas été forcément construit selon des diagnostics ou des besoins analysés, mais spontanément par rapport à des demandes qui remontent plus que d'autres.

C'est pourquoi nous vous demandons une évaluation de l'offre périscolaire aujourd'hui. C'est indispensable dans le cadre des changements que va connaître l'école.

La Ville doit contribuer à ce chantier pour structurer une politique éducative territoriale transversale et qualitative avec une répartition claire des missions et des financements de chaque acteur.

Nous demandons simplement la création d'un groupe de réflexion sur ce sujet et nous sommes tout à fait volontaires pour y participer. C'est un appel à M. Fournel.

M. LE MAIRE : Nous attendrons tout de même que l'Etat prenne des décisions. Evidemment, nous espérons qu'il y aura une rupture par rapport à la législature précédente. Quand on prend des décisions, on les fait souvent payer par d'autres. Ce sera aussi, je l'espère, la rupture car il est bien de légiférer, mais ensuite il faut financer.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)